

Choisir les statuts juridiques d'un point de vente collectif

Objectifs de la formation

Connaître les éléments statutaires et réglementaires permettant de faire des choix stratégiques pour le fonctionnement et la gouvernance d'une nouvelle boutique.

Enjeux

Pour parvenir à concrétiser leur projet de mise en place d'une Boutique Paysanne, les paysans doivent faire des choix en terme de statuts juridiques et fiscaux pour optimiser le développement du projet.

Pré-requis

Faire partie du groupe de producteurs de la future boutique de Carcassonne.

Déroulé

- Présentation des différents statuts juridiques existants dans le réseau.
- Présentation des éléments liés au projet qui entrent en jeu dans le choix des statuts (bail commercial ou non, montant des investissements prévus...etc).
- Présentation des atouts et contraintes des différents statuts existants dans le réseau : le statut association loi 1901, le statut SARL et le statut GIE. Illustration des enjeux initiaux et à venir, en s'appuyant sur des situations réelles.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 10/11/2017

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Responsable de stage : Cécilia Darboure
adearlr@yahoo.fr
ADEAR Languedoc Roussillon
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs
34875
LATTES cedex
Tel. 04.67.06.23.67

Dates, lieux et intervenants

04 déc 2017

09:30 - 17:30 (7hrs)

Domaine de Thuronis

11240 ALAIGNE

Pascale MEJEAN, animatrice du réseau des Boutiques Paysannes

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))